

M. Denis: Je la lui enverrai volontiers, et j'espère qu'il prendra des mesures en conséquence.

LES INONDATIONS

MANITOBA—QUESTION AU SUJET DE LA DEMANDE
DU DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier concernant la correspondance échangée avec le gouvernement du Manitoba au sujet des propositions visant la prévention des inondations dans la vallée de la rivière Rouge.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je regrette de devoir dire à l'honorable député que je ne le suis pas. Je le regrette vraiment.

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MODIFICATION TENDANT À POURVOIR À LA
NOMINATION DE DEUX SOUS-MINISTRES
ASSOCIÉS

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un texte législatif pour modifier la loi sur le ministère de la Justice afin de pourvoir à la nomination de deux sous-ministres associés de la Justice.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Flynn.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, le comité conviendra, j'en suis sûr, que la présente résolution n'exige pas de longues explications. Je devrais peut-être énoncer brièvement quelques-uns des motifs qui portent le gouvernement à présenter cette résolution, et je répondrai avec plaisir à toute question qu'on pourra me poser.

Le principal motif de la proposition est, naturellement, l'accroissement du volume de travail qu'accomplit le ministère de la Justice et la plus grande importance de ce travail. Pour ce qui est de la deuxième partie de la proposition, je m'empresse de me dégager de toute responsabilité personnelle. Je ne prétends pas que cela dépend du ministre. Il n'en reste pas moins, cependant, que la nature de plus en plus complexe des travaux du gouvernement qui met celui-ci en rapport avec des organismes extérieurs dans une mesure plus étendue qu'autrefois, a entraîné

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

un certain changement, une évolution constante en ce qui concerne la nature et l'importance des tâches que le ministère de la Justice entreprend pour les autres services de l'État ou pour le gouvernement dans son ensemble dans tout ce qui touche aux avis, aux consultations et aux observations d'ordre juridique présentés au gouvernement dans l'exécution de ce travail ainsi qu'aux relations officielles sur le plan juridique découlant de la nature de ce travail.

En ce qui concerne la première partie de la proposition que j'avance, je crois qu'elle se passe de commentaires. J'ai ici quelques données statistiques, si les députés s'y intéressent, mais il n'y a guère lieu, à mon avis de s'attarder longtemps sur le fait que l'administration grandit à mesure qu'augmente le chiffre de la population, et que le volume du travail dont s'acquitte le gouvernement s'accroît par suite de cette augmentation et de l'extension de l'activité gouvernementale à de nouveaux domaines, ainsi que par suite de la multiplication des rapports entre les gouvernements et le public et les divers organismes du pays.

C'est en raison de ces symptômes que le gouvernement a jugé à propos de recommander que le ministère prenne des dispositions en vue de nommer deux sous-ministres associés de la Justice, les deux nouveaux postes devant être remplis pour les débuts par les deux fonctionnaires qui occupent actuellement des postes de sous-ministre adjoint.

Je sais que ces deux messieurs ne voudraient pas que je m'étende longuement sur leur compétence, car ce sont des fonctionnaires modestes dans tous les sens du mot, mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans exprimer au comité, et par son entremise, au pays entier, mon appréciation très sincère, et celle de tout le gouvernement, pour la qualité du travail et des conseils fournis par ces deux hauts fonctionnaires de mon ministère. Je sais que mes vis-à-vis qui ont déjà fait partie du gouvernement seront d'accord avec moi pour reconnaître que ces deux fonctionnaires méritent les plus hauts éloges pour l'apport qu'ils ont permis au ministère de la Justice de fournir à l'ensemble du gouvernement depuis nombre d'années.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, certains députés se souviendront peut-être qu'à la fin du printemps de 1957, le premier ministre St-Laurent avait annoncé son intention de demander au Parlement de sanctionner la nomination de deux sous-ministres associés de la Justice. Si les circonstances s'y étaient prêtées par la suite, il aurait certainement donné suite à ce projet. Par conséquent, le comité ne sera pas étonné de m'entendre